A69 : Une victoire historique !

Chères amies, chers amis,

L'audience du Tribunal administratif qui s'est tenue à Toulouse mardi 18 février dernier ne laissait que peu de doutes sur l'issue des débats. La rapporteure publique introduisant les débats n'a pas eu de mots assez durs contre la raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM) accordée au projet d'autoroute A69 reliant Toulouse à Castres. Cette RIIPM permettait au concessionnaire de se soustraire aux obligations de préserver les espèces protégées.

Par un jugement daté du 27 février 2025, le juge administratif en a décidé autrement en donnant raison aux 14 co-requérants, dont Agir pour l'environnement. **Cette décision historique stoppe les travaux de ce grand projet inutile et imposé**.

Cette victoire, nous la devons aux opposants locaux qui ont eu l'intelligence de varier les plaisirs, alternant procédures judiciaires et actions non-violentes, agrégeant des paysans, des écologistes, des juristes et une poignée de parlementaires dont nous devons saluer l'opiniâtreté.

Cette lutte exemplaire est inspirante à plus d'un titre et rejoint ainsi la longue liste des victoires écologiques, du Larzac à Superphenix, en passant par l'aéroport de Notre-Dame des Landes, Sivens et bien d'autres encore !

Malgré un climat de régressions généralisées en matière écologique, le combat victorieux contre l'A69 nous redonne de l'espoir. En alliant détermination, créativité et non-violence, nous sommes en mesure d'être le grain de sable stoppant les pulsions destructrices des apôtres d'un productivisme finissant.

Ensemble, nous faisons la différence !